



GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du **9 mars 2009**

Délibération n° 2009-0636

commission principale : urbanisme

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : Vaulx en Velin

objet : Aménagement du secteur de l'Hôtel de ville - Bilan de la concertation

service : Délégation générale au développement urbain - Direction des opérations - Urbanisme opérationnel

Rapporteur : Monsieur David

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 155

Date de convocation du Conseil : 27 février 2009

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : 10 mars 2009

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Buna, Mme Guillemot, MM. Charrier, Daclin, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, M. Abadie, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R, Bouju, Mme Peytavin, M. Blein, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrrière, Mme Ait-Maten, MM. Albrand, Appell, Ariagno, Augoyard, Auroy, Mme Bailly-Maitre, M. Balme, Mme Bargoin, MM. Barret, Barthélémy, Mme Benelkadi, M. Bernard B, Mme Bocquet, MM. Bousson, Braillard, Broliquier, Buffet, Chabert, Chabrier, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Coulon, Darne JC., David G., Desbos, Mme Dubos, MM. Dumas, Ferraro, Flaconnèche, Forissier, Fournel, Gentilini, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gillet, Gléréan, Goux, Grivel, Guimet, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Havard, Huguet, Imbert A, Jacquet, Joly, Justet, Lambert, Le Bouhart, Lebuhotel, Lelièvre, Léonard, Lévêque, Lung, Longueval, Lyonnet, Meunier, Millet, Muet, Mmes Palleja, Perrin-Gilbert, M. Petit, Mme Pierron, MM. Pili, Pillon, Pillonel, Quiniou, Mme Revel, M. Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Rudigoz, Sangalli, Sturla, Suchet, Terrot, Thévenot, Mme Tifra, MM. Touléron, Touraine, Uhlich, Mme Vallaud-Belkacem, MM. Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Vurpas.

Absents excusés : Mme Elmalan (pouvoir à M. Jacquet), M. Vesco, Mmes Bab-Hamed (pouvoir à Mme Pierron), Baume (pouvoir à Mme Chevallier), Dagorne (pouvoir à M. Gignoux), MM. Fleury (pouvoir à Mme Vullien), Galliano (pouvoir à M. Bouju), Genin (pouvoir à M. Albrand), Giordano (pouvoir à M. Coste), Mmes Levy (pouvoir à M. Havard), Pesson (pouvoir à M. Lebuhotel), MM. Plazzi (pouvoir à M. Le Bouhart), Réale (pouvoir à M. Passi), Serres (pouvoir à M. Lambert), Terracher (pouvoir à M. Chabrier), Thivillier (pouvoir à Mme Peytavin), Turcas (pouvoir à M. Buffet), Mme Yérémián (pouvoir à M. Barthélémy).

Absents non excusés : M. Arrue, Mme Bonniel-Chalier, MM. Deschamps, Imbert Y, Kabalo, Louis, Morales.

Séance publique du 9 mars 2009**Délibération n° 2009-0636**

commission principale : urbanisme

commune (s) : Vaulx en Velin

objet : **Aménagement du secteur de l'Hôtel de ville - Bilan de la concertation**

service : Délégation générale au développement urbain - Direction des opérations - Urbanisme opérationnel

Le Conseil,

Vu le rapport du 17 février 2009, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Par délibération n° 2005-2897 en date du 19 septembre 2005, le conseil de Communauté a approuvé les objectifs poursuivis et les modalités de la concertation préalable qui s'est ouverte concernant le projet d'aménagement du centre nord de la commune de Vaulx en Velin, en application de l'article L 300-2 du code de l'urbanisme.

Les objectifs poursuivis pour l'aménagement dit du centre-nord, en liaison avec les projets en cours sur les territoires directement limitrophes, sont notamment :

- qualifier une entrée nord du centre-ville de Vaulx en Velin,
- donner un caractère urbain à la façade "est" de l'avenue Gabriel Péri et à la façade sud de l'avenue Salvador Allende,
- poursuivre la trame urbaine du centre-ville développée dans le cadre de la ZAC du Centre,
- développer des îlots bâtis à vocation principale d'habitat, la polarité commerciale se situant sur la rue Emile Zola,
- ménager des espaces de respiration de type places ou squares,
- mettre en œuvre un schéma de circulation participant à la desserte efficace des équipements, consolidant la rue Emile Zola et ménageant des espaces de circulation pour les modes doux.

Les études de faisabilité menées sur le secteur (analyse environnementale et urbaine, étude urbaine, étude technique, étude de programmation habitat) ont permis de traduire ces objectifs en intention d'aménagement et de définir un périmètre d'opération qui s'étendrait sur le secteur dit du Pré de l'Herpe pour répondre à un objectif d'extension de la polarité commerciale de la rue Emile Zola à l'ouest du centre-ville actuel, au-delà de l'avenue Gabriel Péri. Ce projet d'extension sur le secteur du Pré de l'Herpe a été étudié sur les plans techniques, environnementaux, juridiques et financiers dans le cadre des études sur le renouvellement urbain des quartiers du Pré de l'Herpe et du Mas du Taureau. L'opération d'aménagement ainsi définie s'intitulerait opération d'aménagement du secteur de l'hôtel de Ville.

La concertation préalable s'est déroulée du 20 septembre 2005 au 31 janvier 2009 selon les modalités suivantes :

Un dossier a été mis à la disposition du public afin de permettre à la population de prendre connaissance des objectifs du projet, dans les lieux suivants :

- à l'hôtel de ville de Vaulx en Velin, service du développement urbain, place de la Nation à Vaulx en Velin, aux heures habituelles d'ouverture,
- au siège de la Communauté urbaine, service de l'urbanisme opérationnel, 20, rue du Lac à Lyon 3°, du lundi au vendredi de 9 à 16 heures,
- au local du grand projet de ville (GPV), rue Emile Zola à Vaulx en Velin, aux horaires habituels d'ouverture.

Ce dossier comporte notamment :

- un document de présentation générale du GPV,
- un plan du périmètre d'études pour le projet d'aménagement du centre-nord,
- une note explicative,
- un registre de concertation à feuillets non mobiles numérotés destiné à recevoir les observations du public.

Les cahiers mis à disposition du public n'ont recueilli aucune remarque.

Une réunion publique de présentation du projet à l'intention des habitants a eu lieu le 10 décembre 2008 en présence de monsieur Maurice Charrier, maire de Vaulx en Velin, vice-président de la Communauté urbaine en charge de la politique de la ville, et de monsieur Bernard Genin, premier adjoint au maire de Vaulx en Velin.

La concertation s'est close le 31 janvier 2009.

Le projet n'ayant appelé aucune remarque spécifique, ses principes et objectifs seront maintenus, et il pourrait ainsi faire l'objet d'une réalisation sous la forme d'une zone d'aménagement concerté (ZAC).

Conformément aux textes en vigueur, une délibération distincte approuvera la création de la ZAC et détaillera le contenu du projet et ses modalités de mise en œuvre ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission urbanisme ;

DELIBERE

1° - Approuve le bilan de la concertation préalable à la création d'une ZAC dans le secteur de l'hôtel de ville à Vaulx en Velin.

2° - Maintient le projet, ses objectifs et ses principes.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,

Reçu au contrôle de légalité le : 11 mars 2009.